

Procédure d'inscription pour les étudiants hors Union Européenne

Les étudiants hors Union Européenne qui souhaitent venir étudier au sein de l'Institut Protestant de Paris doivent impérativement faire une demande de candidature d'entrée en cycle L ou de cycle M selon leur demande.

Date d'admission 2026-2027 : du 15 mai au 31 mai 2026

Les cours débutent le 7 septembre 2026, **l'étudiant doit être sur place dès ce jour (si l'étudiant ne peut pas être sur place à cette date, son inscription sera reportée à l'année suivante).**

Dossier de candidature pour le cycle L :

Uniquement via le formulaire en ligne (demander l'accès aux secrétariats par mail)

- Lettre de motivation d'une page maximum
- La photocopie de vos diplômes (avec traduction en français ou en anglais si ceux-ci ne sont pas en français)
- La copie de la pièce d'identité
- Une attestation d'hébergement en France

Dossier de candidature pour le cycle M :

Uniquement via le formulaire en ligne (demander l'accès aux secrétariats par mail)

- Lettre de motivation avec présentation du projet de Mémoire
- La photocopie de votre diplôme de Licence (avec traduction si ceux-ci ne sont pas en français ou en anglais)
- Les relevés de notes des trois années de Licence (avec traduction si ceux-ci ne sont pas en français ou en anglais)
- La copie de la pièce d'identité
- Le Mémoire ou la dissertation de Licence (s'il y a)
- Une attestation d'hébergement en France

Les dossiers sont à faire parvenir au secrétariat : secretariat.paris@ipt.edu.fr

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Les inscriptions en Doctorat sont à faire auprès de la Commission de Études Doctorales (Renseignements sur le site : <https://ipt-edu.fr/etudier/offresformation/doctorat/>)

Les informations relatives aux enseignements proposés par l'IPT-Faculté de Paris sont disponibles sur le site internet de l'IPT : www.ipt-edu.fr)

Bien que la préfecture demande aux étudiants étrangers de fournir , avant toute inscription, une attestation de ressources d'un minimum de 615 euros mensuels pour une personne célibataire , **le coût moyen de la vie à Paris est bien supérieur à ce montant.**

Il convient à l'étudiant arrivant à l'IPT-Faculté de Paris de prendre en compte :

- Le montant du logement (moyenne de 900€/mois pour une studio de 20m2)
- Les frais de nourriture et d'entretien (environ 150€/mois)
- Les achats de livres (environ 200€/ an)
- L'assurance santé (environ 600€/an)
- Les frais de transport (86.40€/ mois pour un pass navigo intégral)
- Les frais d'inscription à la Faculté (1310€/a n pour un cycle L et 1440€/an pour un cycle M)
- Attestation CVEC (**obligatoire** pour tous les étudiants)